

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 Février 2018

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, DEBRIN Virginie, Cécile IAZZA, DESARCE Maryse, DOYEN Sandrine, NICOLAS Jean-François, MARI Xavier, SIMONIN Bertrand.

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 janvier 2018 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remplacement pour agent indisponible.

Madame Cécile PIAZZA est arrivée après le point concernant la demande de DETR pour le terrain de pétanque, elle n'a pas pris part à la délibération (point 1).

2018-02 Demande de DETR – terrain de pétanque. (7.5)

Après exposé du Maire concernant le projet de création d'un terrain de pétanque à proximité de la grange communale pour 12 260 € HT, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'opération de création d'un terrain de pétanque,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour les devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

2018-03 Demande de DETR – dépose broussailles et branchages. (7.5)

Après exposé du Maire concernant le projet de création d'un espace de dépose de broussailles et branchages inférieur à 5 m² pour 14 146 € HT, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'opération de création d'un espace de dépose de broussailles et branchages inférieur à 5 m²,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour les devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds

2018-04 Demande de DETR – rénovation salle communale. (7.5)

Afin de réduire l'impact des bâtiments publics sur l'environnement, le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation thermique de la salle communale. A cet effet et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'opération de rénovation thermique de la salle communale ,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour les devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

Approbation de la carte communale.

Ce point sera revu ultérieurement, dans l'attente d'un document du bureau d'étude L'Atelier des Territoires concernant le document final pour approbation du conseil municipal.

2018-05 Remplacement pour agent indisponible. (4.4)

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

Il est chargé par ailleurs de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Divers.

- Le maire présente aux conseillers la carte postale reçue des élèves du regroupement pédagogique et leurs remerciements pour le séjour qu'ils ont effectué en Haute-Savoie dans le cadre des classes de neige.
- Dans le cadre des futurs travaux à prévoir, le maire indique qu'il sera nécessaire de procéder à l'aménagement de l'entrée du village, une réflexion sera également menée concernant les travaux à réaliser autour de la fontaine, la coupe des thuyas à proximité du cimetière (Bertrand Simonin se propose de les tronçonner).
- Le conseil des enfants, sous la houlette de Cécile Piazza se réunira afin de discuter des prochaines sorties à prévoir.
- Compte tenu des effectifs qui se sont réduits en section maternelle, il est question de fermeture d'une classe maternelle. Les enseignants se mettront en grève le 6 février afin de s'opposer à cette décision. La réponse des services de l'académie sont attendus prochainement.
- Lors du conseil du 30 octobre dernier, le maire a indiqué aux conseillers avoir reçu la demande d'un particulier pour faire l'acquisition d'une parcelle communale à proximité de son habitation. Un accord de principe a été rendu et à cet effet, le montant du terrain a été évalué à 1000 € (les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur).
- Dans le cadre des travaux d'assainissement qui doivent débiter cette année, Virginie Debrin pose la question de savoir ce qu'il en est du goudronnage d'une partie restante Place du Chapitre. Il était prévu de réaliser le goudronnage partiel ce printemps, mais l'arrivée programmée de l'assainissement cette année nous oblige, tout comme pour la rue du Grand Orme, à attendre la fin des travaux.
- Xavier Mari informe que la coulée de la 3^{ème} cloche est prévue le 16 février à 15 h au siège de la société Voegele, en présence des bénévoles ayant participé aux festivités de « Cloches en Fête ». Pour mémoire, le maire rappelle que le coût de cette coulée est entièrement financé par les dons des associations (ASPSA et Conseil de Fabrique) et par les bénéfices de la fête.
- Frédéric Colson informe, qu'après mise à jour par les services chargés de la gestion des sites communaux, il a été constaté de nombreuses imperfections ainsi qu'un certain dysfonctionnement. Il précise également que le service de maintenance est très difficilement joignable. Cela explique le « désordre » du site.